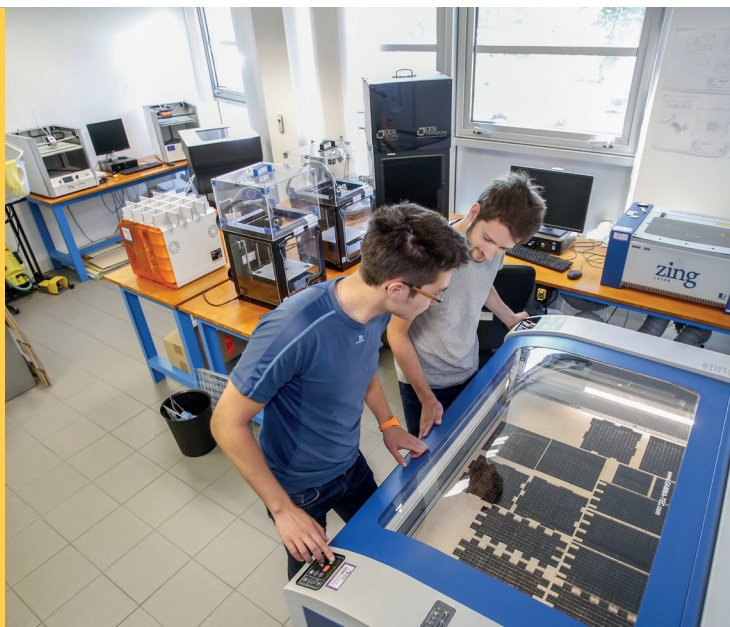


CHARTRE D'UTILISATION DES LAB'CESI



IMAGINER, COLLABORER ET EXPÉRIMENTER LES CONCEPTS DU FUTUR

CESI dispose dans tous ses campus de lieux de prototypage, d'expérimentation et de création désignés « Lab'CESI ». Les Lab'CESI sont basés sur des principes d'ouverture, d'accessibilité et d'apprentissage par les pairs. La présente charte vise à exprimer les conditions d'usage des équipements et d'accès relatives à ces espaces.

En accédant aux Lab'CESI, vous vous engagez à lire et accepter les conditions d'usage et d'accès suivantes.

1. Accès libre aux espaces

Les Lab'CESI sont en accès libre. Ainsi, les stagiaires de CESI peuvent accéder aux espaces et les utiliser, de manière autonome ou dans le cadre de leur formation. Sur les plages d'ouverture des Lab'CESI, toute personne désireuse de découvrir la fabrication numérique et/ou participer à des projets peut y entrer.

Chaque utilisateur doit signaler sa présence au FabManager et tenir compte des consignes apportées.

2. Usage des équipements

L'usage des équipements n'est possible que sur les créneaux horaires définis par chaque Lab'CESI.

Pour les stagiaires inscrits à une formation CESI, l'entrée est libre et gratuite. Pour les autres utilisateurs, un contrat particulier peut être demandé, notamment dans le cadre d'une prestation de service.

Chaque Lab'CESI met à disposition des équipements qui lui sont propres. Certains équipements peuvent nécessiter des formations spécifiques et présenter des restrictions d'accès.

3. Engagement des Lab'CESI

Les Lab'CESI accueillent tous les stagiaires inscrits aux formations CESI, ses salariés, ainsi que le grand public en fonction de la disponibilité du lieu.

Les campus sont engagés pour la découverte, la vulgarisation et la facilitation de l'usage des outils numériques.

4. Engagement de l'utilisateur

Est appelé utilisateur du Lab'CESI, toute personne utilisant les ressources matérielles et techniques mises à disposition, afin de réaliser un prototype ou un objet en respectant les conditions ci-après :

a. La règle du respect du travail en cours

– Chaque utilisateur respecte les travaux en cours sur les équipements. Ils ne doivent pas être interrompus. Seul le FabManager prend une telle décision.

b. La règle du portfolio

- Toute personne portant un projet de découverte, de réalisation ou d'expérimentation grâce aux ressources des Lab'CESI se doit d'en assurer la présentation et la documentation.
- Le projet de l'utilisateur pourra être publié sur le site du Lab'CESI avec les informations suivantes : a/ Nom du projet. b/ Descriptif court et illustration. c/Contact du réalisateur d/Lien vers site internet ou blog le cas échéant, ...

c. La règle de l'entraide

- Les personnels chargés de l'accueil, de la formation et de l'animation sur les lieux faisant partie des Lab'CESI ne réalisent pas les projets pour les utilisateurs. Ils les facilitent, par le conseil technique et méthodologique, l'orientation vers les ressources et les personnes capables de contribuer à la réalisation.
- Il est fondamental de pouvoir s'appuyer sur les personnes disposant des savoirs et/ou du matériel nécessaire.

d. La règle du partage

- Les Lab'CESI visent à partager des méthodes, designs et solutions améliorées grâce à la collaboration. C'est un lieu de réalisation et d'apprentissage collectifs.
- En conséquence, et en contrepartie de l'utilisation des ressources des Lab'CESI, les utilisateurs s'engagent à partager leurs connaissances sous toute forme que ce soit.

e. La règle de la réciprocité

- Le logo du Campus et des Lab'CESI sont apposés autant que possible pour montrer les réalisations, les nouvelles ressources et savoirs autour d'un projet.
- L'utilisateur s'engage à mentionner autant que possible les Lab'CESI comme partenaire lors des temps de communication sur son projet.

5. Propriété Intellectuelle

Les productions du Lab'CESI favorisent l'utilisation de licences libres telles que les Creative Commons (<https://creativecommons.org/licences/>).

Le principe des Lab'CESI est celui de la co-construction, du partage de l'invention. Néanmoins, les créations et les processus développés dans le Lab'CESI peuvent être protégés par son auteur ou inventeur au sens du code de la propriété intellectuelle.

En tout état de cause et en fonction du statut et des besoins de l'utilisateur, un contrat séparé portant sur une ou des inventions, pourra être signé avec CESI.

Pour cela, il est recommandé de s'adresser au FabManager ou de s'informer sur le site : www.inpi.fr.

6. Les conditions à respecter

a. Le respect des conditions de sécurité

- L'utilisation de tout équipement doit préalablement être demandée au responsable de l'activité sur le lieu.
- Les conditions de sécurité et d'usage des équipements doivent être respectées afin de ne pas se blesser ou blesser autrui.

b. Le respect des autres, l'entretien et le rangement

- Les Lab'CESI sont des espaces virtuels et réels destinés à la découverte, la création, la rencontre et l'échange de savoirs. Chacun a quelque chose à apprendre aux autres, dans un espace qui doit rester agréable et utilisable.
- Ainsi est-il demandé aux utilisateurs de participer au rangement, nettoyage, entretien des équipements et à la sociabilité du lieu par un comportement correct.

c. La prise en charge des consommables

- Si les utilisateurs peuvent réserver et utiliser les équipements affiliés aux Lab'CESI, les consommables (bois, filament pour impression 3D, plastiques, etc.) restent à leur charge.
- Le FabManager tient à disposition la liste des consommables préconisés pour l'utilisation des machines.

7. La contrefaçon

Aucune contrefaçon n'est autorisée. CESI se désengage de toute responsabilité en cas de poursuite d'utilisateurs.

8. L'éthique

Tout projet est conduit avec la connaissance et le respect des cadres légaux en vigueur. Les utilisateurs sont incités à associer un raisonnement éthique au projet qu'ils réalisent dans les Lab'CESI en étudiant tant les bénéfices que les risques associés, pour autrui et les parties prenantes.

Fait à Paris, le 08 juillet 2019

Vincent COHAS
Directeur général CESI



Jean-Louis ALLARD
Directeur CESI École d'Ingénieurs



Xavier RÉVÉRAND
Directeur CESI École de Formation des Managers
et CESI École Supérieure de l'Alternance



Bélahcène MAZARI
Directeur CESI Recherche & Innovation
Directeur LINEACT CESI

